




**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120529-20879-DE-1-1_0
Date de signature : 31/05/12
Date de réception : jeudi 31 mai 2012
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2012.586**

Séance publique du

29 mai 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : ECOLE D'AVIGNON - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2012**

Le 29/05/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 23/05/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Danièle BRUNET à M. Alexandre GALLESE, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Laurent DILLINGER, M. Victor TONIN à M. Francis TAULAN

**Excusés sans pouvoir :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



08.07

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville  
Direction Des Musées &  
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 29/05/12

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

**Politique Publique** : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

**OBJET** : ECOLE D'AVIGNON - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION POUR L'ANNEE 2012  
- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de ses missions de conseil auprès des habitants et des professionnels du Secteur Sauvegardé, l'Atelier du Patrimoine fait régulièrement appel à l'Ecole d'Avignon.

Cet organisme dont l'objet est de définir et de conduire une politique de formation à l'intention des professionnels de la restauration et de la réhabilitation du patrimoine bâti, dispose en effet d'un savoir faire largement reconnu, notamment dans le domaine des techniques de ravalement des façades.

Ces formations peuvent également être proposées aux techniciens et personnels de la Ville appelés à exercer dans le domaine du bâti ancien.

Il est à noter que ces interventions entrent dans le cadre d'une convention Ecole d'Avignon/Conseil Régional PACA, aux termes de laquelle 75% du financement est assuré par la Région PACA.

Cet organisme constitué en association de type loi 1901 et dont le Président de Droit est le Président du Conseil Régional, a modifié ses statuts en 1995 afin d'ouvrir aux collectivités bénéficiaires de prestations de service, la possibilité d'intervenir, en tant que membre associé, dans la gestion de l'Ecole.

La ville d'Aix-en-Provence avait décidé son adhésion par Délibération n° 95-05345 du Conseil Municipal en date du 20 avril 1995. Il convient de se prononcer sur le renouvellement de cette adhésion, étant précisé que la cotisation annuelle est fixée à 2 100 euros (*deux mille cent euros*) pour l'année 2012.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** de renouveler l'adhésion de la ville d'Aix-en-Provence à l'association de l'Ecole d'Avignon ;
- **DIRE** que le montant de la cotisation pour l'année 2012, soit 2 100 euros (*deux mille cent euros*), sera imputé au chapitre budgétaire 92324-6281-1705, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2012.586 - ECOLE D'AVIGNON - RENOUELEMENT DE L'ADHESION POUR  
L'ANNEE 2012**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 41</b>
<b>Présents</b>	<b>: 36</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 41</b>
<b>Pour</b>	<b>: 41</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 31/05/2012  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**